

Nous faisons le point sur

5

placements  
financiers

en 2025



# LIVRET A

Taux depuis le 1er Février 2025 : 2,4 %

Plafond des dépôts : 22 950 €

Fiscalité : **Exonération totale** d'impôt et de prélèvements sociaux

Disponibilité des fonds : **À tout moment**

Utilité : Idéal pour l'épargne de précaution

LIVRET A



## Astuce de l'expert :

Utilise les intérêts composés pour faire grossir ton épargne efficacement et sans effort !

# LD DDS

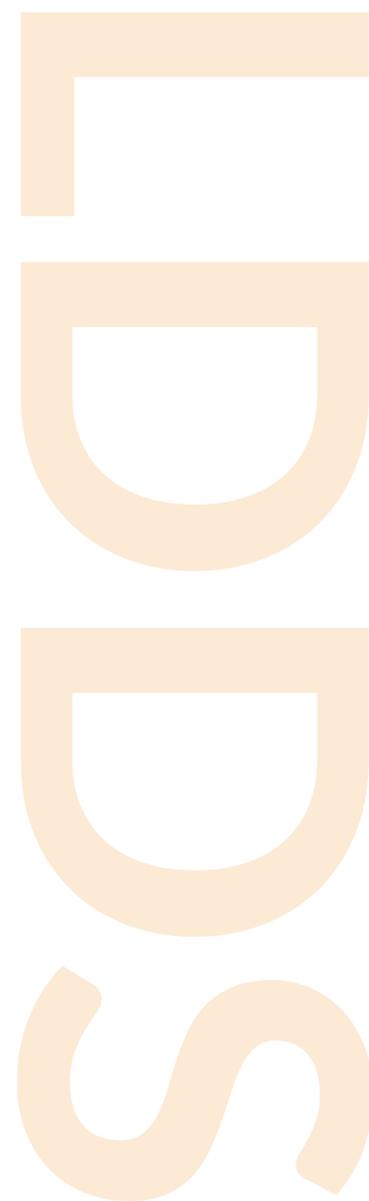
Taux depuis le 1er Février 2025 : 2,4 %

Plafond des dépôts : 12 000 €

Fiscalité : **Exonération totale** d'impôt et de prélèvements sociaux

Disponibilité des fonds : **À tout moment**

Utilité : Idéal pour l'épargne de précaution



## Astuce de l'expert :



Une épargne de précaution est nécessaire avant de partir sur des placements plus risqués.

# LEP

Taux depuis le 1er Février 2025 : **3,5 %**

Plafond des dépôts : **10 000 €**

Fiscalité : **Exonération totale** d'impôt  
et de prélèvements sociaux

Disponibilité des fonds : **À tout moment**

Utilité : Idéal pour l'épargne de précaution



Conditions d'accès :

Réservé aux personnes dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 22 149€ pour 1 part.

# Assurance vie

Assurance vie

## En fonds euros

Taux en 2024 : **Entre 2,5 % et 3,6 %**  
selon les contrats.

Fiscalité : Après 8 ans, les gains bénéficient d'une **exonération partielle** d'impôt.

Disponibilité : Possible de retirer des fonds  
mais avec une fiscalité plus lourde avant 8 ans.



## Attention :

Les unités de compte ne garantissent pas le capital investi mais offrent un potentiel de rendement plus élevé. Elles peuvent être investies en actions, obligations, immobilier ou autres actifs financiers.

# PERIN

## Plan d'Épargne Retraite Individuel

Versements : **Volontaires**, possibilité d'y rapatrier vos anciens contrats d'épargne entreprise.

Plafond de déduction fiscale :

Jusqu'à **10 % des revenus** professionnels nets imposables\* (avec un plafond annuel réévalué chaque année).

\*déduction de 15% supplémentaire pour les indépendants sur les revenus supérieurs au PASS.

Mode de gestion : **Gestion pilotée** par défaut.

Cela signifie que vous êtes accompagnés dans vos placements mais restez décisionnaires.

Astuce de l'expert :

**30**

Intéressant à partir d'une TMI à 30%. Commencez à vous renseigner à partir de 30 ans.



09 82 51 68 68

[contact@laprotection sociale.fr](mailto:contact@laprotection sociale.fr)

*Suivez-nous !*



*La Protection Sociale vous accompagne, et vous protège.*